



## OFFICE DE L'ELEVAGE

Mission des Affaires Communautaires et des Contrôles Externes

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE DE GESTION UNIQUE

#### SECTEUR ŒUFS ET VOLAILLE DU 20 NOVEMBRE 2008

##### I – Restitutions sur la volaille :

Baisse de 33 % de l'ensemble des taux.

Le taux sur le poulet entier congelé est réduit de 45 à 30 €/100 Kg

Celui des poussins de poules de 0,7 à 0,47/100 pièces et celui des poussins de dindes de 1,4 à 0,94/100 pièces

Vote : Absence d'avis – Entrée en vigueur le 21/11/2008

##### II – Restitutions sur les œufs :

Baisse de 33 % pour les œufs à couver et les produits de l'œuf.

Les œufs à couver de dindes passent de 1,16 à 0,78 €/100 pièces, les autres œufs à couver de 0,58 à 0,39 €/100 pièces.

Les taux des jaunes d'œufs séchés sont réduits de 25 à 16,75 €/100 Kg et ceux des œufs entiers séchés de 15,80 à 10,59 €/100 Kg.

Les taux des œufs de consommation sont inchangés.

Vote : Absence d'avis – Entrée en vigueur le 21/11/2008

##### III – Restitutions sur les œufs et jaunes d'œufs, exportés comme marchandises non énumérées à l'annexe I du Traité :

Les taux des produits de l'œuf hors annexe I sont alignés à l'identique.

Vote : Absence d'avis – Entrée en vigueur le 21/11/2008.

##### IV – Prix représentatifs :

(€/100kg)

ENTREE EN VIGUEUR: 21/11/2008
----------------------------------

Produit	Code NC	Prix de déclench.	Origine	Prix représentatif	Différence prix décl. / prix représ.	Garantie	Droit de douane
Poulets avec le cou 70% cong.	0207 12 10	98,8	Brésil	111,1	-12,3	0	32,5
	0207 12 10	98,8	Argentine	134,4	-35,6	0	32,5
Poulets sans cou 65% cong.	0207 12 90	131,2	Brésil	135,0	-3,8	0	32,5
		131,2	Argentine	135,3	-4,1	0	32,5
Poulet désossé cong.	0207 14 10	333,5	Brésil	231,0	102,5	21	102,4
		333,5	Argentine	251,6	81,9	15	102,4
		333,5	Chili	301,8	31,7	0	102,4
Poitrines de poulets cong.	0207 14 50	235,7	Brésil	191,2	44,5	6	34,0
Cuisses de poulets cong.	0207 14 60	158,9	Brésil	118,6	40,3	7	34,0
Poulets congelés, autres.	0207 14 70	316,6	Brésil	102,7	213,9	77	100,8
		-	-	-	-	-	-
Dindes 80% cong.	0207 25 10	177,7	Brésil	189,8	-12,1	0	34,0
Dindes désossés cong.	0207 27 10	329,9	Brésil	294,3	35,6	1	85,1
		329,9	Chili	335,8	-5,9	0	85,1
Jaunes d'œufs séchés	0408 11 80	343,3	Argentine	473,4	-130,1	0	142,3
Œufs sans coquilles séchés	0408 91 80	271,4	Argentine	450,7	-179,3	0	137,4
Préparations non cuites > 57%, poulets	1602 32 11	318,6	Brésil	209,7	108,9	23	86,7
Ovalbumines séchées	3502 11 90	521,5	Argentine	589,6	-68,1	0	123,5

VOTE : Avis favorable

V - Adoption d'un règlement modifiant le règlement (CE) N°616/2007 portant ouverture et mode de gestion des contingents tarifaires communautaires dans le secteur de la viande de volaille originaire du Brésil, de la Thaïlande et d'autres pays-tiers :

Suite à la mise en place de nouvelles règles d'attribution des certificats d'origine nécessaires à l'importation dans le cadre de ces contingents par le Brésil :

- le montant de la garantie pour les groupes 1 – 4 et 7 (tous les groupes avec origine Brésil) est baissé de 50 à 10 €/100 Kg,
- les opérateurs pourront demander 10 % de la quantité disponible au maximum pour tous les groupes sauf les groupes 2 et 3 (la quantité maximale demandée passe de 5 à 10 % pour le groupe 1),
- la quantité minimale demandée passe de 100 tonnes à 10 tonnes pour les groupes 6 et 8 (origines autres que le Brésil et la Thaïlande respectivement pour les préparations à base de viande de poulet et pour la dinde).

Vote : Avis favorable.

Entrée en application le 1<sup>er</sup> décembre 2008.